



Janvier 2025

PROJET DE FONCTIONNEMENT DU
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS
PARENTS itinérant
« Le Jardin en bullant »

de la

Communauté d'Agglomération
de l'Étampois Sud-Essonne



DEMANDE DE

PREMIER AGREMENT - CONVENTION

RECONDUCTION OU DE RENOUVELLEMENT d'AGREMENT – CONVENTION

LAEP

GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire ou raison sociale : **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE**

N° SIRET : **200 017 846 00045**

Adresse : **HÔTEL COMMUNAUTAIRE – 76 RUE SAINT-JACQUES – 91150 ÉTAMPES**

Nom du Responsable légal : **Johann MITTELHAUSSER**

Numéro de téléphone : **01 64 59 26 72**

Mail (@) :

STRUCTURE

Nom et adresse de la structure : « Le jardin en bullant » Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant sur deux communes :

- Espace Simone Veil – 13 avenue du Général Leclerc – 91670 ANGERVILLE
- Maison de la petite enfance Serge-Levrez – 21 rue Jean-Baptiste Eynard – 91150 ETAMPES

Nom et qualité de l'interlocuteur à contacter pour l'instruction de ce dossier :

Laurence LE MORVAN – Coordinatrice petite enfance

Numéro de téléphone : **01 64 59 27 27**

Mail (@) : laurence.lemorvan@caese.fr

Date : **09/10/2024**

Cachet et signature du Responsable légal :

Le Président de la CAESE

Johann MITTELHAUSSER



PIECES JUSTIFICATIVES

Première convention	Reconduction ou renouvellement de convention
RELATIVES AU GESTIONNAIRE	
COLLECTIVITE TERRITORIALE – ETABLISSEMENT PUBLIC - ASSOCIATION	
<p><input type="checkbox"/> Un courrier d'intention de demande d'agrément</p> <p><input type="checkbox"/> Numéro Siren - Siret</p> <p><input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire, postal ou Caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (Loi Dailly)</p> <p><u>En complément pour les établissements public de coopération intercommunale (Epci) :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral portant création d'un Epci et détaillant le champ de compétence</p> <p><input type="checkbox"/> Statuts datés et signés, détaillant le champ de compétence</p> <p><u>En complément pour les associations :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en Préfecture</p> <p><input type="checkbox"/> Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau</p> <p><input type="checkbox"/> Statuts datés et signés</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Un courrier de demande de renouvellement d'agrément</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Attestation de non changement de situation</p> <p><u>En supplément lorsque c'est une association :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau</p>
RELATIVES A L'ACTIVITE DU GESTIONNAIRE	
<p><input type="checkbox"/> Projet de fonctionnement, incluant le diagnostic ayant amené la proposition du projet et comportant les caractéristiques de l'environnement, l'origine et le sens du projet, les moyens humains et matériels-dont les caractéristiques des locaux, le partenariat et ses modalités d'implication, un planning de service du Laep mentionnant les heures d'ouverture au public et les heures d'organisation de l'activité, les modalités de tenue du carnet de bord permettant le suivi de l'activité, les modalités de communication et de partenariat. (une trame vous est proposée ci-joint)</p> <p><input type="checkbox"/> Le règlement intérieur reprenant les modalités de fonctionnement, l'anonymat et la confidentialité, ...</p> <p><input type="checkbox"/> Liste des accueillants, détaillant la qualification, le statut (salarié, bénévole, personnel mis à disposition...)</p> <p><input type="checkbox"/> Un budget prévisionnel</p> <p><u>Supplément associations :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1) ainsi que le rapport d'activité</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet de fonctionnement, incluant le diagnostic ayant amené la proposition du projet et comportant les caractéristiques de l'environnement, l'origine et le sens du projet, les moyens humains et matériels-dont les caractéristiques des locaux, le partenariat et ses modalités d'implication, un planning de service du Laep mentionnant les heures d'ouverture au public et les heures d'organisation de l'activité, les modalités de tenue du carnet de bord permettant le suivi de l'activité, les modalités de communication et de partenariat. (Une trame vous est proposée ci-joint)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le règlement intérieur reprenant les modalités de fonctionnement, l'anonymat et la confidentialité, ...</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Liste des accueillants, détaillant la qualification, le statut (salarié, bénévole, personnel mis à disposition...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Attestation de formation à l'écoute et à la posture concernant chacun des accueillants ainsi que les modalités de supervision</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Un bilan financier de la période passée et un budget prévisionnel</p> <p><u>Supplément associations :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1) ainsi que le rapport d'activité</p>

ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT

Je soussigné(e),

Johann MITTELHAUSSER

Agissant en qualité de :

Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

Certifie sur l'honneur que :

A cocher, en fonction du type de gestion :

l'arrêté préfectoral portant création de l'établissement public de coopération intercommunale (Epci) et détaillant le champ de compétence,

récépissé de déclaration en Préfecture,

le numéro Siren / Siret,

les statuts,

les coordonnées bancaires

n'ont pas été modifiés (*) depuis notre dernière déclaration en date du 1^{er} juillet 2021

la signature de la précédente convention d'objectifs et de financement.

Je m'engage à tenir la Caisse d'allocations familiales informée de toute modification.

A Étampes,

Le 23 /09/2024

Cachet et signature du Responsable légal :

Le Président de la CAESE

Johann MITTELHAUSSER

(*) Si un changement est intervenu, fournir la pièce justificative : dernier arrêté préfectoral et/ou dernier extrait du répertoire Siren et/ou nouveaux statuts datés et signés et/ou nouveau Rib, Rip ou Rice



Projet de fonctionnement
du Lieu d'accueil enfants-parents (Laep)
Durée de la convention
Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029

GUIDE POUR LES OPERATEURS

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : LE JARDIN EN BULLANT

ADRESSE :

. Espace Simone Veil – 13 avenue du Général Leclerc – 91670 ANGERVILLE

. Maison de la petite enfance Serge-Levrez – 21 rue Jean-Baptiste Eynard – 91150 ETAMPES

TELEPHONE : 01.64.59.27.27

FAX :

ADRESSE MAIL : laurence.lemorvan@caese.fr

GESTIONNAIRE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

- Nature juridique : EPCI
- Correspondant(s) :
- Adresse :
- Téléphone :
- Fax :

NOM DU RESPONSABLE DU LIEU : Laurence LE MORVAN

DATE D'OUVERTURE : 2/10/2017 (Angerville) et 12/01/2018 (Etampes)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : OUI ~~NON~~ en cours de renouvellement

Si oui, période contractuelle actuelle : 01/01/2021 au 31/12/2024

Nouvelle période pour le renouvellement : 01/01/2025 au 31/12/2029

Cadre de fonctionnement

IMPLANTATION DU LIEU (s'il s'agit d'un local partagé, précisez les modalités d'identification du service par les familles afin d'éviter toute confusion entre les différentes activités)

- Local indépendant

- Local spécifique intégré dans :

- un centre social, précisez lequel : Espace Simone Veil à Angerville (affichage extérieur sur le temps d'ouverture du LAEP)
- un équipement d'accueil de jeunes enfants, précisez lequel : Maison de la petite enfance Serge-Levrez à Etampes (affichage extérieur sur le temps d'ouverture du LAEP)

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	Horaires d'ouverture ANGERVILLE				Nbre d'heures d'ouverture au public par jour	Nbre d'heures d'ouverture au public dans l'année
	Matin		Après-midi			
Lundi	De 9h00	À 11h30	de	à	2h30	85h
Total						85h
Périodes de fermeture	Fermé durant toutes les vacances solaires et les jours fériés					

	Horaires d'ouverture ETAMPES				Nbre d'heures d'ouverture au public par jour	Nbre d'heures d'ouverture au public dans l'année
	Matin		Après-midi			
Vendredi	De 9h00	À 11h30	de	à	2h30	85h
Total						85h
Périodes de fermeture	Fermé durant toutes les vacances solaires et les jours fériés					

HEURES D'ORGANISATION EN DEHORS DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

	Préparation, débriefing, rangement		Réunion d'équipe, réseau, partenariat	Analyse de la pratique ou supervision	Itinérance Angerville	Total
	Angerville	Etampes				
Janvier	4h00	4h00		2h00	2h00	12h00
Février	2h00	2h00		-	1h20	5h20
Mars	5h00	4h00		2h00	2h00	13h00
Avril	2h00	2h00		2h00	0h40	6h40
Mai	4h00	4h00		-	2h00	10h00
Juin	4h00	4h00	1h30	2h00	2h40	12h10
Juillet	1h00	1h00		-	0h40	2h40
Aout	-	-		-	-	-
Septembre	3h00	3h00		2h00	2h00	10h00
Octobre	2h00	3h00	1h30	-	2h00	8h30
Novembre	4h00	4h00		2h00	2h00	12h00
Décembre	3h00	3h00		-	2h40	8h40

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Age des enfants :

0-6 ans

- Public concerné par l'accueil :

Enfants âgés de la naissance à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (personne qui s'occupe habituellement de l'enfant).

Futurs parents

Les assistants maternels avec les enfants accueillis à titre professionnel, sont plutôt orientés vers les trois relais petite enfance du territoire

- Domiciliation (le cas échéant) :

Territoire de la CAESE (Aucunes données ne sont recueillies concernant la domiciliation des familles même à des fins statistiques.)

NOMBRE D'ENFANTS ADMIS PAR SEANCE (y compris enfants à naître) :

- Le nombre d'enfants admis par séance varie selon le lieu d'accueil :

Sur la salle située à Angerville, 2 accueillants par matinée sont présents pour environ 15 enfants et leurs référents.

Sur la salle située à Étampes, 2 accueillants par matinée sont présents pour environ 10 enfants et leurs référents.

MODALITES DE PARTICIPATION DES ACCUEILLIS

- Financière :

Aucune participation financière n'est demandée au public accueilli, le lieu est gratuit, anonyme et confidentiel.

- Autre :

L'accueil est libre, sans inscription préalable. Les parents arrivés en début de matinée peuvent être amenés à laisser leur place à d'autres en cours de séance, ceci afin de permettre à tous de fréquenter le lieu. Quand cela se produit, cela s'effectue de manière spontanée à l'initiative des parents déjà présents.

- Déroulement d'une séance :

Les accueillants aménagent les locaux avant chaque séance. Ils veillent à organiser l'espace de manière à créer des repères stables pour les enfants.

Les jeux, jouets, livres, mis à disposition sont autant de supports visant à créer une ambiance chaleureuse, propice à l'échange et au partage entre enfants et parents mais aussi entre enfants eux-mêmes ou entre adultes.

En début de séance, chaque accueillant se présente par son prénom et inscrit le prénom de l'enfant accueilli sur un tableau prévu à cet effet. Il demande ensuite le lien de parenté à l'adulte accompagnant.

La charte d'accueil du lieu est mise à disposition des familles à leur arrivée. Elle est présentée par l'accueillant présent.

Certaines règles sont parlées au fur et à mesure des situations vécues, d'autres sont évoquées dès le début de la séance comme l'interdiction du téléphone portable et l'obligation de se déchausser pour aller sur le tapis des bébés.

10 minutes avant la fin de la séance, les accueillants préviennent les enfants de la fermeture des lieux.

Projet de fonctionnement

ORIGINE DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) a été envisagé par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne en partenariat avec le Conseil départemental en 2017 faisant suite au constat selon lequel les familles du territoire exprimaient le besoin de :

- Partager leurs expériences, voire leurs difficultés à être ou à devenir parent,
- Rompre l'isolement (monoparentalité, déracinement ou arrivée récente sur le secteur, différences culturelles, éloignement de la famille, congé parental),
- Rencontrer d'autres parents,
- Permettre à leur enfant de rencontrer d'autres enfants.

Les différents diagnostics partagés réalisés dans le cadre du Projet social de territoire (PST) avaient fait ressortir les problématiques suivantes :

- Des services parentalité saturés sur leurs lieux d'intervention.
- Des problématiques parentales qui s'expriment peu en dehors du cercle familial. De nombreuses familles vivant dans des petits villages, les questions de l'anonymat, de la libération de la parole et de la confiance sont rendues complexes.
- Un accompagnement à la parentalité insuffisamment développé sur le territoire et une prise en compte des difficultés socio-environnementales (mobilité, isolement, handicap, précarité...) insuffisante.

COMMUNES(S) OU QUARTIERS CONCERNES :

La Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud Essonne (CAESE) compte 37 communes sur son territoire :

Abbéville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, Brières-les-Scellés, Brouy, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Chatignonville, Congerville-Thionville, Étampes, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, La Forêt-Sainte-Croix, Le Mérévillos (composé des communes déléguées d'Estouches et Méréville), Le Plessis-Saint-Benoist, Marolles-en-Beauce, Mérobert, Mespuits, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière, Puisselet-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Escobille, Saint-Hilaire et Valpuiseaux.

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

La population totale est de 55 662 habitants ce qui représente 4 % de la population essonnienne. 47,7 % de la population est concentrée sur la commune d'Étampes (26 529), viennent ensuite les villes de Morigny Champigny et Angerville avec respectivement 4 405 et 4 395 habitants (7,9 %).

Durant les trente dernières années la population de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne n'a cessé de progresser (+ 20 % entre 1999 et 2021). Cette tendance à la hausse s'explique par un solde naturel positif, à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre de décès et un solde migratoire positif, à savoir un nombre d'entrées supérieur au nombre de départs. On enregistre 688 naissances pour 469 décès au cours de l'année 2021.

Les données statistiques issues du diagnostic partagé réalisé à l'occasion du renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG) montrent que 60 % de la population sur la CAESE est un public familial.

En 2021, 46,95 % des ménages avec familles étaient des couples avec enfants et 17,02 % des familles monoparentales.

Après une légère augmentation en 2015, la part des couples avec enfants reste relativement stable depuis 6 ans tout comme celle des couples sans enfants.

A contrario, on observe une progression constante des familles monoparentales (+ 26 % en 10 ans).

On compte également 3 717 enfants de moins de 6 ans sur l'EPCI.

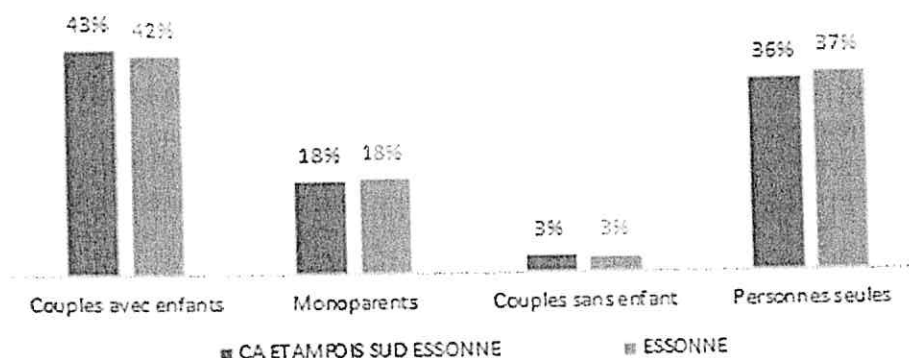
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024, Données sociales CAF.

Population allocataire 2022

Au 1^{er} janvier 2022, 51 % des habitants de la CA Etampois Sud Essonne sont couverts par la Caf de l'Essonne (54 % en Essonne). La population allocataire représente 10 158 foyers, dont 60 % ont des enfants à charge (59 % dans le département).

L'Epci se caractérise par une majorité de couples avec enfants (43%). Les familles monoparentales représentent 18 % des foyers allocataires.

Situation familiale des foyers allocataires
 au 1^{er} janvier 2022



La Caf verse quatre grandes catégories de prestations* :

	CAESE	Essonne
Famille (Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp)	53 %	52 %
Logement (Apl, Alf, Als)	30 %	37 %
Jeune enfant (Paje)	17 %	16 %
Précarité (Aah, Rsa, Ppa)	51 %	45 %

* La somme des pourcentages est supérieure à 100 %, un foyer allocataire pouvant percevoir plusieurs catégories de prestations.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2022 (FR6)

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE CONCERNE (en nombre)

- Crèches : 5 EAJE intercommunaux, 1 crèche parentale, 1 crèche familiale privée et 2 micro-crèches PAJE
- Assistants maternels : 256 agréés sur le territoire selon les listes établis par le Département
- Ecoles maternelles : 21
- Accueils périscolaires : 24
- Accueils extra-scolaires : 13
- Autres lieux d'éveil et de socialisation : 1 dispositif parentalité intercommunal (TourneSol un lieu dédié à la motricité libre) et 4 bibliothèques intercommunales.

STRUCTURES DE PROXIMITE

- Centre de PMI : 2 + 1 camion itinérant
- Centres sociaux : 4 dont 2 avec des référents famille
- Espace vie sociale : 2
- Médiation familiale : 2

Commentaires :

La CAESE compte également 2 quartiers prioritaires situés sur la commune d'Etampes. Ce sont 7 % de la population municipale qui y habitent (11 % en Essonne).

SENS DONNE AU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Le LAEP est un lieu d'écoute, de rencontre, d'échanges, d'intégration et de socialisation permettant d'accueillir des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent.

Il propose un service gratuit, anonyme et confidentiel itinérant sur le territoire de la CAESE avec pour objectifs :

- Accompagner la relation parents enfants.
- Rompre l'isolement et favoriser le lien social.
- Conforter la relation enfants-parents en valorisant le rôle et les compétences parentales.
- Permettre à l'enfant de s'éloigner de la personne qui l'accompagne, tout en restant en lien, sans rupture, rendant la séparation possible sans l'absence.
- Prévenir ou rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel de certaines familles.
- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire, son rapport à lui-même, aux autres et au monde.

PARTENARIAT

- Partenaires et intervenants : MDS/ PMI, les structures Petite Enfance CAESE.

Les accueillants sont à la fois des professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) et du service petite enfance de la CAESE qui sont détachés de leur service respectif le temps de la matinée du LAEP.

Les formations comme les supervisions concernent l'ensemble des accueillants et sont prises en charge par la CAESE.

- Partenaires locaux susceptibles de pouvoir informer les familles de l'existence du LAEP

Une plaquette d'information sur ce dispositif a été réalisée afin d'être mise en ligne et diffusée auprès des partenaires (PMI/Centres sociaux/RPE/autres dispositifs dédiés à la parentalité/service communication/mairies...).

Le LAEP est également référencé sur le site *monenfant.fr*

- Partenaires financiers : CAF.
- Autres partenaires : Communes de la CAESE

Sur Angerville, les locaux situés au sein du centre social sont prêtés à titre gracieux par la commune d'Angerville et mutualisés avec le relais petite enfance itinérant.

Sur Etampes, les locaux situés au sein de la Maison de la petite enfance, sont mutualisés avec le relais petite enfance et appartiennent à la CAESE.

MOYENS HUMAINS

Sur la salle située à Angerville, 2 accueillantes par matinée sont présentes pour environ 15 enfants et leurs référents. Un véhicule est mis à disposition par la CAESE pour leur déplacement sur le site. 7 professionnelles différentes interviennent sur ce lieu avec un roulement toutes les 3 semaines.

Sur la salle située à Etampes, 2 accueillantes par matinée sont présentes pour environ 10 enfants et leurs référents. 7 professionnelles différentes interviennent sur ce lieu avec un roulement toutes les 3 semaines.

Les mises à disposition font-elles l'objet de conventions ? : Non seuls les accueillants bénévoles interviennent sous couvert d'une convention signée avec la CAESE.

NOMBRE D'ACCUEILLANTS PAR SEANCE (2/séance au minimum) : 2 sur Angerville et 2 sur Etampes

FORMATION DES INTERVENANTS :

Certains accueillants, plus anciens, ont eu la possibilité de participer aux actions organisées par le réseau départemental LAEP (groupes de travail, conférences-débats, temps d'échanges sur la pratique professionnelle...) avant que ce dernier ne s'interrompe.

Parallèlement, ils ont pu et peuvent aussi bénéficier de temps de formation organisés dans le cadre de la formation continue (formations proposées par le CNFPT, colloques autour de la parentalité, formation occasionnelle sur un thème en lien avec le lieu d'accueil : aménagement de l'espace...).

Formations suivies depuis la création du LAEP et au cours de la période d'agrément écoulée :

IRAEC : 2 février et 23 mars 2018

PICKLER LOCZY aménagement d'un LAEP : 7 novembre 2019 et le 23 novembre 2021

CONCERTATION, COORDINATION ET COMMUNICATION

Après chaque séance les accueillantes font un point formel entre elles d'une durée d'environ 30 minutes pour reparler de ce qui s'est dit, passé durant la séance. Chacune peut évaluer le fonctionnement du lieu, exprimer son ressenti, prendre du recul et envisager des réajustements si nécessaire.

Les critères retenus pour l'évaluation du projet sont les suivants :

- Nombre de familles,
- Nombre d'enfants (filles-garçons),
- Nombre d'enfants par séance,
- Age des enfants accueillis,
- Profil des adultes accompagnants,
- Nouvelle famille.

Les accueillantes tiennent ainsi un registre où sont indiqués uniquement le prénom de l'enfant, le lien de parenté avec l'adulte référent et s'il s'agit d'une première fréquentation.

Une adjointe administrative attachée au service petite enfance s'occupe de la gestion administrative et budgétaire du service.

La coordinatrice petite enfance assure le suivi du dispositif et fait le lien avec les partenaires financiers. Elle rencontre l'équipe des accueillants deux fois par an afin d'aborder les questions pratiques, les difficultés rencontrées, les suggestions d'adaptation.

La supervision est assurée par une professionnelle extérieure à l'équipe, psychologue clinicienne et psychanalyste. Elle se déroule six fois par an. Elle est indispensable et obligatoire dans le cadre d'un projet LAEP.

Il s'agit pour l'équipe d'accueillants, avec l'aide d'une personne extérieure, d'analyser sa pratique, exprimer ses ressentis, afin de trouver la bonne distance vis à vis des accueillis et des autres accueillants. Elle facilite la mise en parole des situations d'accueil et permet de donner sens aux attitudes d'accueil.

Pour finir la communication est assurée par le service communication de la CAESE via les réseaux sociaux, Internet, et le magazine de l'agglomération. Les outils papier type plaquettes, sont distribués aux familles par les RPE, les EAJE, le guichet unique et les partenaires locaux (PMI, centres sociaux...).

Le Jardin en Bullant est également référencé sur le site *monenfant.fr*.

MOYENS MATERIELS

A Angerville, la salle polyvalente est d'une superficie de 83 m² et elle est située dans les locaux du centre social Simone VEIL. Cet espace est mutualisé avec celui du jardin d'éveil du RPE itinérant Trotti'ram. Il n'est toutefois pas dédié uniquement à ces actions, ce qui nécessite pour les accueillants l'aménagement et le déménagement du matériel stocké dans la réserve du RPE.

A Étampes, la salle est d'une superficie de 67 m² et elle est située au sein de la Maison de la Petite Enfance Serge-Levrez. Cet espace est mutualisé avec celui du jardin d'éveil du RPE Ramibambelle. Son usage étant uniquement réservé à l'accueil des enfants et des adultes référents dans le cadre du RPE ou du LAEP, il nécessite moins d'aménagement.

A Étampes comme à Angerville, les locaux sont aménagés de façon à favoriser les interactions entre les participants. Le matériel mis à disposition est de qualité et adapté aux besoins des enfants comme des parents. L'aménagement et l'organisation mis en place doit leur permettre de se sentir accueilli et en sécurité.

Analyse du fonctionnement

Les accueillantes aménagent l'espace avant chaque séance et accueillent les familles de façon chaleureuse et empathique. Elles guident les enfants et les parents dans la découverte des jeux. Elles favorisent l'échange et le partage et valorisent les liens parents/enfants. Elles sont dans l'observation sans porter de regard pesant sur les familles.

En début de séance, chaque accueillante se présente par son prénom, inscrit le prénom de l'enfant sur un tableau prévu à cet effet et demande le lien de parenté de la personne qui l'accompagne.

Les règles seront alors parlées au fur et à mesure des situations vécues. Certaines seront exprimées dès le début comme l'obligation de se déchausser à l'entrée du LAEP, interdiction pour les enfants de monter avec les porteurs (voitures) sur le tapis des bébés...

En fin de séance, après le départ du public, les accueillantes désinfectent les jeux, jouets et tapis et rangent la salle. Trente minutes sont réservées au débriefing permettant aux accueillantes de faire un point formel entre elles pour reparler de ce qui s'est dit, passé durant la séance. Chacune va pouvoir évaluer le fonctionnement du lieu, exprimer son ressenti, prendre du recul et envisager des réajustements si nécessaire.

Les apports du LAEP (retours des accompagnants ou observations des accueillantes) :

- Lieu calme et serein. Sans jugement, sans stress.
- Possibilité de converser ou non selon les envies et besoins des familles, d'avancer dans leur parentalité de manière plus confiante et d'aborder leurs difficultés avec moins d'inquiétude.
- Les accueillantes sont présentes mais non intrusives. Sachant ne pas porter un regard pesant sur les familles quand il y a peu de monde.
- Fréquenter le LAEP permet à certains parents et enfants de rompre l'isolement, de créer du lien. C'est un lieu de rencontre et de partage.
- Le temps que les familles passent au LAEP est également l'occasion pour elles d'observer sous un autre angle leur enfant, de leur découvrir des compétences nouvelles, de voir où il se situe dans son développement et de prendre un peu de distance.
- Sociabilisation des enfants avant l'entrée à l'école.
- Certains enfants « sont pressés » de venir sur les lieux d'accueil, selon les dires des accompagnants.
- Ces derniers trouvent des jeux différents de ceux de la maison et un lieu où ils peuvent s'aventurer à se séparer de leurs parents tout en restant sous leur regard.
- La majorité des familles font le choix de rester sur le LAEP d'Angerville ou d'Étampes pour des raisons de capacité d'accueil ou de mobilité.

Les difficultés rencontrées :

- La capacité d'accueil limitée à 10 enfants + leur référent dans les locaux du LAEP d'Étampes, ce qui amène les accueillantes à préconiser aux familles arrivées en début de séance de laisser leur place aux familles arrivant plus tard dans la matinée.
- Sur Etampes, le local à poussettes situé dans le sas d'entrée n'a pas toujours la capacité suffisante pour entreposer toutes les poussettes des familles.
- Sur Angerville, la manutention est importante pour aménager la salle d'accueil.
- La mutualisation des locaux et du matériel avec les Relais petite enfance, au sein du centre social et de la maison de la petite enfance posent parfois des difficultés en termes d'aménagement et de fonctionnement (accueil et circulation du public, disponibilité des jeux, partage des réserves, rangements...).

Données chiffrées :

	2021	2022	2023	2024 (Jusqu'au 05/07)
Nombre de séances	57	58	60	35
Nombre de familles différentes accueillies	73	92	127	102
Nombre d'accompagnants différents accueillis	75	101	146	131
Nombre de nouvelles familles	59	71	99	60
Nombre d'enfants	86	103	140	118

La fréquentation du Jardin en bullant est en constante augmentation depuis 2021.

Le taux d'évolution du nombre de familles différentes accueillies est de + 74 % entre 2021 et 2023. Il en est de même pour le nombre d'accompagnants différents (+ 95 %).

Ces derniers sont majoritairement des parents mais aussi des grands-parents ou des tantes parfois même des travailleurs sociaux dans le cadre d'un accompagnement aux familles.

Bien que le lieu d'accueil soit aussi accessible aux futurs parents, on constate que les accompagnants présents sont principalement des parents avec enfants.

140 enfants ont ainsi fréquenté le Jardin en bullant en 2023, ils étaient 86 en 2021 soit une augmentation de 63 %. Parallèlement à l'augmentation de la fréquentation qui pose la question de la saturation des locaux, l'équipe du Jardin en bullant rencontre également depuis deux ans, des difficultés à maintenir toutes les séances d'ouverture programmées sur l'année.

En effet on observe, pour des raisons diverses (réorientation professionnelle, arrêt maladie de longue durée, réorganisation interne de la charge de travail...), un certain turn-over chez les accueillants.

En 2023, 9 séances ont ainsi dû être annulées faute d'accueillants.

Devant ces différents constats, un travail de réflexion est en cours au sein de l'équipe afin de pouvoir faire des propositions d'améliorations.

Il porte sur la possibilité de trouver des locaux plus adaptés (espace, manutention, rangements...), sur l'achat de matériel supplémentaire et sur la recherche de nouveaux accueillants (bénévoles ou professionnels...).

L'enjeu serait de pérenniser et développer ce dispositif en s'appuyant sur les ressources du territoire (moyens logistiques et humains).

A noter que la CAESE dispose d'un Projet social de territoire (PST) et d'une Convention territoriale globale (CTG), en cours de renouvellement avec pour chacun d'entre eux, un axe parentalité.

Autres perspectives envisagées pour ce nouveau projet :

- Le maintien du travail partenarial avec le service communication et le guichet unique (publication régulière d'articles sur le fonctionnement du LAEP, distribution du flyer...).
- L'organisation de temps de rencontre et d'échanges pour une meilleure interconnaissance des acteurs de terrain en vue d'une mutualisation de moyens.

Règlement intérieur

CHARTRE D'ACCUEIL

“ LE JARDIN EN BULLANT ”

- o Lieu de rencontre, d'échanges et de partage.
- o Lieu qui s'adresse aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un parent.
- o La durée et la régularité de la fréquentation est libre.
- o L'adulte responsable de l'enfant doit rester toute la séance, l'enfant est sous son entière responsabilité.
- o 2 ou 3 accueillants sont toujours présents lors des séances et sont garants du respect du cadre.
- o En début de séance l'accueillant inscrit le prénom de l'enfant sur un tableau prévu à cet effet et demande le lien de parenté à l'adulte accompagnant.
- o Bienveillance réciproque doit être respectée entre les adultes et envers les enfants.
- o Respect de l'anonymat.
- o L'accès est libre, gratuit et sans inscription.
- o Respect de la confidentialité.
- o Laïcité et non-discrimination.
- o Non-jugement.
- o 10 minutes avant la fin de la séance, les accueillants doivent prévenir les enfants de la fermeture à venir du lieu.

Annexes

- Budget prévisionnel 2025 (formulaire CAF)
- Tableau récapitulatif des accueillants
- Plaquette du LAEP

LAEP - LISTING PERSONNEL

Commune(s) de : ANGERVILLE

Nom du LAEP : LAEP ANGERVILLE – LE JARDIN EN BULLANT

FONCTION AU SEIN DU LAEP (1)	NOM	QUALIFICATION (2)	DATE DE LA FORMATION A L'ECOUTE / POSTURE D'ACCUEILLANT	AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
Accueillante	HARTER Valérie	Infirmière Bénévole	02/02/2018 + 23/03/2018	Hôpital service des urgences
Accueillante	MEYERE Marie	Psychologue	02/02/2018 + 23/03/2018	Service Petite Enfance
Accueillante	HUGET Idlla	Auxiliaire de Puériculture	02/02/2018 + 23/03/2018	PMI
Accueillante	DARDAINE Laure	Infirmière Puéricultrice	02/02/2018 + 23/03/2018	PMI
Accueillante	CAPPE Magalie	Infirmière	14/12/2023 + 15/12/2023	Multi-accueil
Accueillante	BABIARZ Elisa	Auxiliaire de Puériculture	11/04/2023 + 12/04/2023	Service Petite Enfance CAESE
Accueillante	PANTOU Agathe	Educatrice de jeunes enfants	A venir. En 2024	Multi-accueil

(1) Accueillant, superviseur, responsable de la structure
 (2) Professionnelle (préciser le métier), bénévole etc.

LAEP - LISTING PERSONNEL

Commune(s) de : ETAMPES

Nom du LAEP : LAEP ETAMPES – LE JARDIN EN BULLANT

FONCTION AU SEIN DU LAEP (1)	NOM	QUALIFICATION (2)	DATE DE LA FORMATION A L'ECOUTE / POSTURE D'ACCUEILLANT	AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
Accueillante	BERENGUER Marie-Jeanne	Educatrice de jeunes enfants	02/02/2018 +23/03/2018	Multi-accueil
Accueillante	FLICHY Valérie	Educatrice de jeunes enfants	11/04/2023 + 12/04/2023	Multi-accueil
Accueillante	BRANCO Isabelle	Educatrice de jeunes enfants	11/04/2023 + 12/04/2023	Multi-accueil
Accueillante	PATIN DE SAULCOURT Florence	Educatrice de jeunes enfants	02/02/2018 + 23/03/2018	Multi-accueil
Accueillante	SIMONNEAU Sandrine	Infirmière Puéricultrice	02/02/2018 + 23/03/2018	PMI
Accueillante	SEBZDA Sonia	Infirmière	01/12/2022 + 13/01/2023	PMI
Accueillante	PREMPEY Mélanie	Infirmière Puéricultrice	19/09/2024 + 20/09/2024	RSAI Petite Enfance

(1) Accueillant, superviseur, responsable de la structure

(2) Professionnelle (préciser le métier), bénévole etc.

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !



FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE LAEP PREVISIONNEL

Cette fiche est à éditer et à transmettre à la Caf, une fois signée et datée par le représentant légal de la structure ou son délégué (si vous n'utilisez pas la signature scannée), par mail.
Elle permet d'attester de l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans ce document transmis à la Caf.

PREVISIONNEL

Attestation des données transmises à la CAF

IDENTIFICATION

<u>Gestionnaire</u>	Nom	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE
	Adresse	HÔTEL COMMUNAUTAIRE - 76 RUE SAINT-JACQUES
	Code postal	91150
	Commune	ÉTAMPES
<u>Equipement</u>	Nom	LE JARDIN EN BULLANT
	Adresse	ANGERVILLE - ETAMPES
	Code postal	0
	Commune	0
<u>Représentant légal</u>	Nom du responsable légal	Johann MITTELHAUSSER
	Titre	PRESIDENT DE LA CAESE

DONNEES TRANSMISES

Total des charges + contributions	22 500,00 €
Total produits + contrepartie	22 500,00 €
Nb total d'heures d'ouverture	170:00
Nb total d'heures d'organisation	103:00

mettre adresse mail

Je soussigné agissant en qualité de de l'équipement à certifie EXACTS les renseignements portés ci-dessus

et certifie qu'à chaque séance 2 accueillants ont été présents

à

Le

Signature manuscrite du représentant légal ou de son délégué*

* signature précédée de la mention "par délégation"

N° dossier	0
Année	0
Gestionnaire	CAESE
Structure	LE JARDIN EN BULLANT
Commune	0
Nature de l'aide	PSO / LAEP
Type de pièce	Formulaire national PREV

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !



FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE LAEP PREVISIONNEL 2025

BUDGET PREVISIONNEL pour une année pleine de fonctionnement

CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	600,00 €	70623 Prestation de service reçue de la Caf	10 273,00 €
61 Services extérieurs	11 900,00 €	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services extérieurs		70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel		70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	10 000,00 €	741 Subvention et prestation de service versées par l'Etat	
		742 Subvention et prestation de services régionales	
		743 Subventions et prestation de services départementales	
		744 Subvention et prestation de services communales	
		7451 Subventions exploitation et prestation de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA)	
		7452 Subvention exploitation Caf	
		746 Subvention exploitation et prestation de services EPCI (intercommunalité)	12 227,00 €
		747 Subvention exploitation et prestation de services versées par une entreprise	
		748 Subvention et prestation de services versées par une autre entité publique	
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
TOTAL CHARGES	22 500,00 €	TOTAL PRODUITS	22 500,00 €
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	22 500,00 €	TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT	22 500,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE ¹		0,00 €	

¹ Résultat de l'exercice = total des produits – total des charges

Commentaires :

N° dossier	0
Année	2025
Gestionnaire	CAESE
Structure	LE JARDIN EN BULLANT
Commune	0
Nature de l'aide	PSO / LAEP
Type de pièce	Formulaire national PREV